



sur la Traite des Personnes

Un Bulletin des Nouvelles, Infos et Analyses sur la Traite des Personnes en Afrique Australe

L'Organisation Internationale pour les Migrations • Pretoria • Afrique du Sud



Numéro 12, 2006

KAIZER CHIEFS: marquer des buts contre la traite des personnes

L'équipe de football sud-africain Kaizer Chiefs est peut-être la première équipe de l'Afrique australe et l'une des plus grandes marques de la sous-région. Ayant recueilli plus de 115 prix et distinctions honorifiques depuis 1970, Amakhosi (communément appelés ainsi par leurs fans) s'attaque à un nouvel adversaire: la traite des personnes.

Jessica Motaung, Responsable Marketing de l'équipe, a été nommée porte-parole sur la traite des personnes dont l'Organisation Internationale pour les Migrations se félicite.

« Kaizer Chiefs a toujours représenté les valeurs de la vie et de la dignité humaine » explique Dara Carroll, Gestionnaire de la marque de l'équipe dont la devise des supporters est *Amakhosi for life*.

« Nous avons toujours plaidé contre les maux tels que le VIH et le traitement abusif des femmes et enfants. La traite des personnes se trouve dans la même catégorie. »



Kaizer Chiefs a donné le coup d'envoi en appuyant la première semaine sud-africaine de sensibilisation sur la traite des personnes, du 6 au 11 novembre 2006. Pendant la période d'échauffement pour leur match de première division contre Bloemfontein Celtic à Bloemfontein le 8 novembre 2006, l'équipe a paru à la télévision habillée des t-shirts portant un message contre la traite des personnes et le numéro vert de l'OIM (0800-555-999).

Dans un article affiché sur leur site Internet et sur celui du Premier Soccer League (Ligue de Première division de football) pendant la semaine de sensibilisation sur la traite des personnes, ils ont dit ceci: «Toute la famille Amakhosi voudrait s'associer à la cause, en

tant qu'ambassadeurs, et prendre position contre cette forme atroce d'esclavage. Comme le dit le message principal de la campagne: *Blow the whistle!* («Donnez l'alerte!»), Amakhosi vous encourage à dénoncer ce mal et à demeurer vigilants!»

Dans une interview avec l'OIM, Dara Carroll a affirmé que la participation de Kaizer Chiefs, et de toute la fraternité de football en Afrique du Sud et sur le continent, est d'une importance décisive dans la lutte contre la traite des personnes, surtout en vue de la prochaine Coupe du Monde de Football.

« Nous savons que les trafiquants de personnes s'apprentent pour la coupe du monde de football. Pendant la coupe du monde de football de 2006 en Allemagne, il est estimé que 40,000 femmes ont été victimes de la traite des personnes pour assouvir les besoins des fans de football. Nous, en tant que club de football, ne pouvons pas accepter cela. »

Elle a ajouté que le Président de Kaizer Chiefs, Kaizer Motaung, est membre du Comité Local d'Organisation de la Coupe du Monde 2010, et qu'il fera sa part nécessaire pour soulever la question afin que les mesures appropriées soient prises pour minimiser les activités des trafiquants.

Dara Carroll a dit qu'en dépit de l'appui de Kaizer Chiefs à la semaine nationale annuelle de sensibilisation sur la traite des personnes, la question reste d'actualité. Elle a exprimé le désir de collaborer avec l'OIM, notamment à travers leur site Internet (www.kaizerchiefs.com) et leur publication (*Amakhosi magazine*). Avec un bon planning, dit-elle, Kaizer Chiefs pourrait même jouer un match de bienfaisance contre la traite des personnes.

« Ce serait très symbolique si différentes équipes jouaient des matchs contre la traite des personnes dans toutes les cinq villes principales où seront joués les matchs de la Coupe du Monde. Ceci communiquerait un message clair »

Elle a ajouté « Notre thème actuel c'est: *Bienvenu dans la famille*. Nous voulons que les gens viennent ici rejoindre la famille du football, et non pas pour devenir des esclaves sexuels. »

« VERBATIM Pour moi en tant que femme, c'est une cause qui m'est chère. Ayant donné naissance à mes fils, il me semble que nous devons valoriser la vie humaine. Kaizer Chiefs s'oppose à toute forme de traitement abusif des femmes et enfants et s'aligne catégoriquement contre toute forme de traite des personnes ! »

Jessica Motaung, Responsable Marketing des Kaizer Chiefs et Porte-parole contre la traite des personnes pendant la semaine sud-africaine de sensibilisation sur la traite des personnes qui a été observée du 6 au 11 novembre 2006.



Dans ce numéro

Voix de la Société Civile
Le théâtre communautaire mozambicain lutte contre la traite . . . p 2

Perspectives
Les mesures internationales contre la traite sont-elles efficaces? p 3

Au-delà de la région
Iraq p 4
Émirats Arabes Unis . p 4
Afrique occidentale . . p 5

Analyse
La SADC a besoin d'une politique et des programmes régionaux p 6

Profil pays
Afrique du Sud. p 7

Commissaire Batswana:
La traite des personnes est une tendance émergente p 8

Zimbabwe: Le gouvernement s'engage à contenir la traite . . p 8

Les opinions exprimées dans ce bulletin ne reflètent pas forcément celles de l'OIM

Éditorial

Chère Lectrice, Cher Lecteur,

Sur le front régional et international, l'OIM a organisé à l'île Maurice en octobre dernier - un atelier régional MIDSA (Dialogue sur la Migration en Afrique Australe) sur l'immigration clandestine y compris la traite des personnes et le trafic des immigrés. L'atelier a vu la participation des responsables pertinents représentants de 15 pays d'Afrique australe ainsi que le Directeur Général de l'OIM. Les participants ont retenu les précédentes recommandations relatives aux principes de prévention, de poursuite judiciaire et de protection, ainsi que de coopération régionale pour lutter contre la traite des personnes. Ce fut le premier atelier à connaître la participation de personnes faisant partie de dialogues similaires dans d'autres régions telles que l'Afrique du Nord, l'Amérique centrale et du Nord, et l'Asie.

En début novembre, j'ai eu le plaisir de conduire une délégation OIM-SACTAP à Bangkok en Thaïlande, où nous avons tenu des discussions fructueuses sur la réduction du nombre de femmes thaïlandaises trafiquées en Afrique du Sud ainsi que sur l'amélioration de l'assistance portée aux victimes une fois retournées dans leur pays. Les discussions ont vu la participation des autorités et ONG thaïes. La

mission a été facilitée de manière très importante par l'Ambassade du Royaume de Thaïlande à Pretoria et le Bureau de l'OIM à Bangkok.

Nous avons pu assister, par la suite, à une réunion du Processus de Bali qui est une Consultation Régionale de 46 membres de gouvernements d'Asie et d'Australasie se penchant sur les questions de la traite et du trafic des personnes. Nous avons pu y informer les participants sur la traite des personnes et le trafic des immigrés en provenance d'Asie destinés à l'Afrique australe.

Voici en bref comment la traite et le trafic des personnes transitant par et en provenance de l'Afrique australe, fait partie d'une tendance mondiale, et qui exige la coopération des acteurs dans toutes les régions. L'OIM est prête à assister en matière de renforcement des capacités pour réduire ou du moins gérer ces tendances négatives dans notre région.

Je vous présente mes meilleurs vœux du Nouvel An et je remercie tous nos donateurs dans la lutte contre la traite des personnes. Merci de nous communiquer vos réactions et observations. ■

Hans-Petter Boe

Représentant Régional de l'OIM en Afrique australe

Le Théâtre Communautaire Mozambicain Lutte Contre la Traite des Personnes

« Les immigrants mozambicains ont rarement accès à l'information dans leur langue maternelle. A travers le spectacle, nous espérons donner une face humaine aux questions de la traite des personnes et des droits de la femme. »

Ce mois, le rideau a été levé sur une nouvelle production dramatique qui va sensibiliser sur la question de la traite des personnes dans la communauté mozambicaine en Afrique du Sud.

Produit par le Programme d'Assistance pour la Lutte Contre la Traite des Personnes en Afrique Australe (SACTAP) de l'OIM avec la Community Media for Development (CMFD), la pièce de théâtre intitulée « Khuluma Afrika » raconte l'histoire de deux sœurs mozambicaines, victimes de la traite des personnes, qui arrivent en Afrique du Sud à la recherche d'une vie meilleure mais qui connaissent plutôt la séparation et l'exploitation.

Dans un pays étranger avec personne vers qui se retourner, les sœurs gardent le moral en écrivant des lettres dans lesquelles elles racontent leurs souffrances dans l'espoir de se retrouver un jour et de rentrer chez elles. Malgré le fait que l'une habite un bordel et l'autre une auberge de mine, la vie des deux filles est presque la même.

« Le spectacle voudrait présenter le sérieux problème de la traite des personnes d'une manière vive et qui suscite une réaction, » dit Deborah Walter, Directeur de CMFD. « Les immigrants mozambicains ont rarement accès à l'information dans leur langue maternelle. A travers le spectacle, nous espérons donner une face humaine aux questions de la traite des personnes et des droits de la femme. »

L'OIM estime qu'au moins 1000 femmes et enfants provenant du Mozambique sont victimes de la traite des personnes en Afrique du Sud chaque année, trompées facilement par les promesses des traiteurs. La pauvreté y est pour beaucoup. Une fois en Afrique du Sud, les femmes mozambicaines victimes de la traite des personnes pourraient se retrouver à travailler dans le commerce du sexe à Johannesburg ou bien vendues dans les zones minières aux mineurs migrants comme « épouses » et qui sont alors obligées de jouer le double rôle de femme de ménage et d'esclave sexuelle sans aucune rémunération.

La pièce de théâtre en Portugais ira en tournée dans les zones minières de Gauteng et les salles communautaires à Johannesburg, ainsi que les endroits-clé de transit pour les immigrants mozambicains venant en Afrique du Sud au cours du mois de décembre.

Malgré la nature clandestine de la traite des personnes, les communautés sont souvent conscientes des activités des traiteurs. L'un des objectifs de cette production théâtrale est d'encourager la dénonciation en signalant tout cas présumé de la traite des personnes



Acteurs de la mise en scène théâtrale *Khuluma Afrika* pendant les répétitions

au numéro vert de l'OIM: 0800 555 999.

La pièce a été développée avec la troupe théâtrale de la jeunesse mozambicaine *Alertos Da Vida*, qui a créé une production pleine d'énergie et qui fusionne en même temps la musique, la danse et le théâtre. L'intrigue a fait le sujet d'un atelier avec l'ensemble des acteurs mozambicains pour perfectionner et développer un dialogue authentique. En plus de la principale production, il y a également une série de sketches satiriques qui parlent de la vie dans les mines et à l'étranger et de l'immigration.

Expliquant son rôle dans la mise en scène, Tuca Massingue, acteur et coordonnateur du groupe *Alertos Da Vida* a dit:

« Nous voulons que les gens soient conscients de ce problème. Nous voulons également les encourager à appeler le numéro du service d'assistance téléphonique s'ils croient faire face à une situation de la traite des personnes. Les personnes provenant du Mozambique ne sont pas conscientes de leurs droits et ne savent pas à qui se retourner s'ils ont besoin d'aide. »

La mise en scène sera pleinement participative, impliquant les spectateurs dans des discussions après la performance et leur donnant l'occasion de soulever des questions sur la traite des personnes ainsi que l'aide et l'assistance offertes par l'OIM. ■

Les Mesures Internationales Contre la Traite des Personnes sont-elles Efficaces?

Un examen critique des instruments internationaux régissant la lutte contre la traite des personnes, notamment le Protocole des Nations unies visant à Prévenir, Réprimer et Punir la Traite des Personnes, en particulier des Femmes et des Enfants.

Il existe plusieurs instruments au niveau national, régional et international qui abordent spécifiquement la question de la traite des personnes, notamment le Protocole visant à Prévenir, Réprimer et Punir la Traite des Personnes, en particulier des Femmes et des Enfants de 2000 (connu sous le nom de Protocole de Palerme). La communauté internationale s'est engagée et a pris plusieurs mesures contre la traite des personnes. Cependant cette dernière reste un important défi humanitaire. En abordant ce problème mondial, plusieurs auteurs ont examiné la question de savoir si le Protocole de Palerme, et autres traités sur la traite des personnes, jouent pleinement leur rôle, surtout quant à la protection des victimes de ce commerce.

Mohammed Mattar, Directeur Exécutif de « Protection Project », un institut de recherche en contre trafic basé aux États-Unis, est sceptique par rapport aux conventions internationales (avec des dispositions sur la traite des personnes) comme mécanismes de mise en œuvre effective. Il postule que les mécanismes et comités de comptes-rendus actuels qui ont été établis « sans autorité d'application réelle sont inadéquats et inefficaces¹. » Selon lui, le droit international ne prévoit pas de recours efficaces pour les victimes de la traite des personnes parce que les victimes ne sont pas en mesure de revendiquer leurs droits contre le trafiquant. Cependant, il salue le Protocole de Palerme pour avoir prévu des dispositions qui prennent en perspective tout le processus de la traite des personnes. Les États parties sont obligés de prévenir et de combattre la traite des personnes, mais ils sont aussi encouragés à protéger et à aider les victimes, leur offrir le droit d'exiger un dédommagement de leurs trafiquants, et de leur offrir les options de résidence temporaire ou permanente dans le pays de destination.

En revanche, Kelly Hyland a identifié trois défauts particuliers du Protocole de Palerme. En premier lieu, il ne contient aucune disposition sur la protection des victimes contre « les poursuites judiciaires pour actes [que les victimes sont] obligées d'exécuter². » Ceci veut dire que le Protocole permet aux États signataires de poursuivre en justice les victimes de la traite des personnes pour infractions des lois d'immigration, pour prostitution et autres délits qu'elles auraient commis pendant qu'elles étaient victimes de la traite des personnes. Hyland remarque également qu'aux termes du Protocole de Palerme, la protection de l'identité des victimes, leur vie privée et intérêts juridiques, est discrétionnaire, puisqu'il n'y a pas de définition ni de qualification (aux termes de l'article 6 du Protocole) de ce que constitueraient des « cas ou conditions spécifiques » pour bénéficier d'une telle protection. Il revient donc aux États signataires de définir de tels cas. Selon Hyland, un

troisième défaut est que le Protocole de Palerme ne fait pas mention de la réintégration ni de l'offre de services une fois la victime rapatriée dans son pays d'origine. Dans ce cadre, Ryszard Piotrowicz, Professeur de droit à l'Université de Galles, soutient que les victimes qui sont rapatriées après avoir témoigné contre leurs trafiquants pourraient être confrontées à d'importants risques de châtiement par leurs trafiquants³.

Il est clair que les États ont l'obligation de développer des mesures criminelles comme partie de leurs politiques contre la traite des personnes. Selon Ann D. Jordan, avocate américaine spécialisée dans la protection des droits des victimes de la traite des personnes, les États prétendent que le Protocole de Palerme est un instrument « d'application des lois » et que « la protection des victimes doit être liée aux objectifs d'application des lois, tels que la protection des témoins⁴. » Cependant, écrit Jordan, les États individuels ont la responsabilité d'assurer l'existence des « lois protectrices des droits des personnes » tandis que les ONG locales se chargent de plaider. Anti-Slavery International soutient l'idée que les victimes de la traite des personnes doivent être protégées par l'État pendant qu'elles témoignent contre leurs trafiquants. Cependant, l'organisation affirme que les modèles actuels de protection ont tendance à s'adresser aux besoins de mise en œuvre des lois et non aux droits des victimes de la traite des personnes:

« La protection des victimes en tant que tel est différente de la protection des droits humains des victimes. »

De plus, Jordan soutient que souvent les pays appliquent une approche qui ne met l'accent que sur la nature de crime organisé de l'infraction et qui donc ne prend pas en compte le problème du point de vue de la victime. Les lois et politiques inopportunes et inadéquates ne protègent pas les victimes de la traite des personnes et ne permettent pas la poursuite en justice et la condamnation des trafiquants et autres personnes impliquées dans le processus de la traite des personnes. Jordan maintient que le Protocole de Palerme ne prévoit pas d'application de peines. Autrement dit, aucune peine ne peut être imposée si un État ne se conforme pas aux dispositions. En dernier lieu, elle soutient que l'efficacité du Protocole de Palerme dépend beaucoup de l'élaboration et de l'application des lois internes au sein des États pour combattre la

traite des personnes.

Tout en reconnaissant les faiblesses du Protocole de Palerme (telles que postulées par les auteurs ci-dessus) il faut admettre que ce fut le premier instrument international à donner une définition claire et généralement acceptée du phénomène de la traite des personnes y compris « ... quelques dispositions obligatoires et plusieurs dispositions détaillées en faveur des victimes [du commerce]. » Parmi celles-ci on compte des dispositions précises qui se concentrent sur l'assistance aux victimes et leur protection ainsi que leur statut juridique (articles 6 et 7). L'article 9 du Protocole de Palerme aborde spécifiquement les activités préventives à incorporer par les États parties dans leurs activités de lutte contre la traite des personnes. ■

1. Mattar, M.Y. « International Conventional Law on Trafficking in Persons, Especially Women and Children: Problems in Enforceability of International Trafficking Prohibitions, Protection Project, » January 2002, www.protectionproject.org.

2. Hyland, K. « The Impact of the Protocol to Prevent, Suppress and Punish trafficking in persons, especially Women and Children » Human Rights Brief, Vol 8 No 2, 2001, page 33

3. Piotrowicz, R. « European Initiatives in the Prevention of Victims of Trafficking who give evidence against their traffickers » International Journal of Refugee Law, No 14, 2002, page 263.

4. Jordan, A. « Human Rights or Wrongs? The Struggle for a Rights-based Response to Trafficking in Human Beings » Gender and Development, Vol 10, No 1, 2002, page 32.



"VERBATIM Mon gouvernement apprécie et est disposé à continuer à travailler avec cette organisation [l'OIM] pour la sensibilisation et la lutte contre la traite des personnes. Avec la coopération de l'OIM et autres partenaires, mon gouvernement continuera également à améliorer la sécurité dans les aéroports, les ports et les frontières terrestres. Mesdames et messieurs, comme tout autre pays du monde, la Zambie est consciente de ce problème et s'y attaque. »

Peter Mumba, Secrétaire Permanent, Ministère de l'Intérieur de Zambie, au Séminaire de Haut Niveau sur la Traite des Personnes en Zambie et en Afrique Australe, le 16 novembre 2006.

Les Trafiquants Visent les Femmes en Iraq Déchiré par la Guerre

Miriam*, 16 ans, revit le jour où elle a été vendue par son père à Bagdad pour aller travailler comme femme de ménage dans l'un des pays riches du Golfe. Au contraire, elle a été contrainte au commerce du sexe.

« J'étais vierge et ne connaissais rien du sexe. J'ai appris qu'ils [les trafiquants] allaient être bien payés pour ma première nuit avec un vieillard du coin qui a payé ma virginité. Il était agressif et m'a frappé tout le temps » dit Miriam à IRIN.

Les agences des Nations unies ont signalé que des milliers de femmes iraqiennes sont victimes d'abus par des trafiquants de prostituées sans scrupules cherchant à exploiter la situation socio-économique désespérée des jeunes filles pour leurs propres gains.

Dans le cas de Miriam, elle a été emmenée à Dubaï aux Émirats Arabes Unis (EAU) et gardée dans une maison avec 20 autres jeunes filles, toutes des prostituées, dit-elle. Avant de quitter l'Iraq, son père s'occupait d'elle et de ses trois sœurs. Sa mère avait été tuée lors de l'invasion de l'Iraq par les forces alliées en 2003. Selon Miriam, son père ne pouvait pas s'occuper tout seul des enfants et voulait aller à l'étranger, surtout avec l'insécurité croissante et la violence quotidienne en Iraq. En novembre 2005, un membre d'un réseau de traite des personnes a offert à son père un paiement anticipé de US \$6,000 pour Miriam lui disant qu'elle allait travailler pour une famille à Dubaï. Il lui a été promis que sa fille serait retournée en Iraq au terme d'un contrat de travail d'un an. Miriam affirme avoir subi des menaces quotidiennes de la part des trafiquants à Dubaï pour la dissuader de s'enfuir. Elle a tout de même pu s'échapper. Elle est de retour à Bagdad à la garde de l'Organisation pour la liberté des femmes (Organisation for Women's Freedom) une ONG locale.

Des milliers vendus pour le commerce du sexe

L'histoire de l'adolescente n'est pas exceptionnelle. Même si les données fiables sont difficiles à obtenir, l'ONG Women's Freedom estime que presque 3500 iraqiennes ont disparu depuis l'occupation de l'Iraq en 2003 par les forces alliées et qu'il y a de fortes chances pour que plusieurs aient été vendues dans le commerce du sexe. Elle affirme que 25% de ces femmes ont été trafiquées à l'étranger depuis le début de l'année 2006, nombre d'entre elles ignorant leur destin.

« Les gens sont prêts à tout pour obtenir de l'argent afin de subvenir aux besoins de leurs familles... juste pour avoir à manger. Si le gouvernement ne réagit pas à ce problème, plus de femmes seront victimes d'abus à l'étranger, » dit Nuha Salim, porte-parole de l'ONG.

Le gouvernement iraquien affirme enquêter des cas de femmes victimes de la traite des personnes et même avoir arrêté des trafiquants. Cependant sa priorité première est de s'attaquer à l'insécurité qui règne dans le pays.

Selon les activistes des droits de la femme tant qu'il y aura un marché de femmes à l'étranger et tant que le gouvernement ne réagira pas, le problème continuera et s'empirera. Elles exigent davantage d'action contre les pays qui ferment les yeux sur le commerce du sexe.

« Les femmes sont emmenées en dehors de l'Iraq pour perdre ce qui leur est le plus précieux leur dignité, » dit Salim.

La traite des personnes et la prostitution sont illégales dans les six pays du Golfe, même si cette région est une destination populaire et fréquente pour les femmes victimes de la traite des personnes.

Gangs du Golfe

Sharla Musabih, une activiste des droits de l'homme à Dubaï qui tient un abri pour femmes victimes d'abus et de trafic, affirme que les prostituées en EAU fonctionnent principalement à partir des hôtels et que les gangs organisés sont à l'origine d'une grande partie du commerce.

« Ce n'est pas organisé à partir des EAU mais il existe une mafia organisée à l'étranger qui est propriétaire d'hôtels aux EAU et qui organisent tout... Cependant, les grands [nationaux émirati]

responsables d'immigration sont vraiment préoccupés et sont en train de faire quelque chose parce qu'ils se sentent concernés. »

Selon Musabih on trouve fréquemment des filles à qui on a promis du travail de ménage mais qui sont contraintes à la prostitution. « J'ai appris que les fille paient initialement \$10000 pour venir en EAU. Elles peuvent gagner de 20 dirhams [\$6] jusqu'à 20000 dirhams [\$6,000] la nuit, selon le client. »

Le rapport américain TIP affirme que « de nombreuses victimes [de la traite des personnes] sont emprisonnées avec des criminels et ensuite expulsés. Le nombre de poursuites judiciaires pour trafic à des fins sexuelles est très bas par rapport l'ampleur du problème. Selon le rapport, sur les 100 dépositions concernant la traite de personnes pour exploitation sexuelle en 2005, il n'y a eu que 25 condamnations pour crimes de trafic à des fins sexuelles. Le rapport a cependant félicité les autorités des EAU pour l'examen désormais plus minutieux de demandes de visa par les ambassades des EAU dans les pays de provenance; pour avoir mis sur pied une branche spécialisée sur la traite des personnes pour enquêter les crimes relatifs à la traite des personnes; et pour avoir formé la police, les procureurs, juges et autres responsables du gouvernement dans la lutte contre la traite des personnes.

Trafiqués vers la Syrie

Selon les agences humanitaires, les EAU ne sont pas l'unique destination des femmes iraqiennes trafiquées. La Syrie devient de plus en plus une destination populaire pour les trafiquants.

Un rapport lancé en mai par l'agence des Nations unies pour les réfugiés (UNHCR), le Fonds des Nations unies pour l'Enfance (UNICEF) et le Programme Alimentaire Mondial (PAM) parle de « réseaux organisés spécialisés dans le commerce du sexe » en Syrie. Le rapport fait le lien entre la détérioration des conditions de vie des citoyens iraqiens d'une part et, d'autre part, une croissance de la prostitution et de la traite des iraqiennes à des fins de prostitution.

En septembre dernier, l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM) a organisé un atelier de sensibilisation en partenariat avec le Ministère de l'Intérieur sur la lutte contre la traite des personnes. Maria Rumman, Chef de Mission de l'OIM à Damas, a dit que l'OIM aidait un comité du gouvernement syrien mis sur pied pour élaborer une loi contre la traite des personnes. L'OIM attendait cependant un financement international pour la construction d'un abri visant à aider les victimes de la traite des personnes. Sans une telle installation, dit-elle, il serait impossible de faire une enquête sur le nombre de personnes trafiquées vers la Syrie. ■

*Pas son vrai nom

Source: IRIN News, 26 Oct 2006

EAU: Peines Lourdes pour les Trafiquants de Personnes

Le souverain des Émirats Arabes Unis (EAU), pays du Golfe riche en pétrole qui essaie d'assainir son dossier en droits de l'homme, a ordonné de lourdes peines pour la traite des personnes. Une nouvelle loi qui prévoit des peines jusqu'à la condamnation à perpétuité entrera en vigueur un mois après sa publication dans le journal officiel.

La loi décrétée par Sheikh Khalifa bin Zayed al-Nahayan le 11 novembre 2006, stipule la création d'un « comité national de lutte contre la traite des personnes » composé de représentants du gouvernement et des forces de sécurité pour mettre à jour les lois applicables.

La peine maximale de réclusion à perpétuité sera imposée lorsque le coupable est fondateur, dirigeant, membre ou recruteur d'un groupe organisé de plus de deux personnes impliquées dans la traite des personnes, et lorsque la victime est une femme, un enfant

de moins de 18 ans ou une personne handicapée.

La loi prévoit également la réclusion à perpétuité pour ceux qui emploient la force ou la torture dans la commission des actes de la traite des personnes et lorsque le coupable est employé du secteur public. La même peine est applicable lorsque la victime est l'époux/épouse ou autre dépendant de l'auteur du crime, et lorsque la traite des personnes en question est de nature «transnationale».

Des peines de un à cinq ans d'emprisonnement sont applicables pour participation dans des formes moins graves de la traite des personnes. Les prévenus qui avaient l'intention de commettre la traite des personnes mais qui en informent les autorités leur permettant de prévenir la commission du crime ne seront pas punis.

De grosses amendes atteignant un million de dirhams (USD 272000) seront imposées aux entreprises et institutions impliquées dans la traite des personnes. Celles-ci courent le risque d'être fermés temporairement ou définitivement.

L'année dernière les EAU ont entrepris des efforts importants pour améliorer leur dossier en droits de l'homme en interdisant l'usage des enfants comme jockey de chameau et en finançant le rapatriement des enfants jockey de chameau dans leurs pays d'origine en Asie et en Afrique, ainsi que leur réhabilitation.

Les EAU ont également commencé à introduire des mesures visant à améliorer le sort des ouvriers de construction et autres travailleurs col bleu, principalement des sud-africains, dont les conditions de vie et de travail ont suscité la critique des groupes comme Human Rights Watch basé à New York.

A part quelques africaines et des asiatiques, la majorité des filles trafiquées viennent d'Asie centrale, surtout les pays de la CEI. Parmi elles un grand nombre sont jeunes, alors que d'autres sont des anciennes étudiantes venues chercher du travail mais qui se sont retrouvées entraînées dans la pauvreté, l'exploitation, le désespoir et la peur.

Source: Agence France-Presse, 16 novembre 2006

Le Souverain des EAU Sheikh Khalifa bin Zayed al-Nahayan: Ferme contre la traite des



L'Abus des Pratiques Traditionnelles dans l'Exploitation des Enfants en Afrique de l'Ouest

L'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM) signale que la culture et les croyances traditionnelles en Afrique de l'Ouest sont utilisées à tort pour exploiter des enfants tout au long d'une région où quelques deux millions d'enfants sont présumés victimes de la traite des personnes ou autres formes d'exploitation.

La pratique africaine informelle et traditionnelle de parents pauvres qui envoient leurs enfants chez des amis, des membres de la famille et dans des écoles informelles telles que les écoles coraniques ou Daaras parce qu'ils n'ont pas les moyens de les envoyer dans des institutions classiques est considérée comme une forme de soutien par la communauté. L'éducation dans les écoles coraniques, pour les riches et pour les pauvres, est largement respectée pour enseigner aux élèves la valeur de la privation matérielle et d'aider les jeunes à devenir des adultes responsables.

Cependant cette pratique, qui n'est pas réglementée, peut rendre les enfants vulnérables à la traite des personnes et présente des risques d'abus.

Quelques maîtres coraniques ou enseignants de Daara, donnent très peu voire aucune éducation aux enfants à leur charge. Des centaines de milliers d'enfants en Afrique de l'Ouest sont contraints de mendier dans les rues pour l'enrichissement personnel des maîtres et sont punis ou battus s'ils refusent de mendier ou s'ils n'ont pas collecté suffisamment d'argent et de nourriture à la fin de chaque journée de travail.

Malgré le fait que les enseignants maintiennent que la mendicité des enfants est essentielle à la survie des Daara et constitue une importante leçon sur la dure réalité de la vie, les parents ignorent souvent ce qui arrive à leurs enfants, surtout s'ils ont été envoyés dans d'autres pays de l'Afrique de l'Ouest ou dans des grands centres urbains.

Le Sénégal est maintenant au cœur du système des Daara en Afrique de l'Ouest. Des garçons y arrivent en provenance de plusieurs pays d'Afrique de l'Ouest. Mais le pays reçoit également beaucoup de fillettes de la région, trafiquées ou exploitées comme femmes de ménage ou dans le commerce du sexe sur les plages de la Petite Côte où le tourisme est florissant.

Les fillettes, qui sont envoyées chez des parents éloignés et des amis comme le voudrait une tradition respectée de longue date, peuvent être aussi jeunes que sept ou huit ans et forcées à travailler pendant de longues heures avec peu ou pas de rémunération.

D'autres exemples d'exploitation et de la traite des enfants comprennent les enfants maliens faisant les travaux de ménage en Mauritanie, les enfants maliens travaillant dans des conditions d'exploitation dans les champs de coton en Côte D'Ivoire et les

enfants burkinabé au Mali obligés de travailler dans les plantations au lieu d'aller à l'école.

« Le public et les familles en particulier sont de plus en plus conscients du problème, mais cette prise de conscience est toujours très limitée. Les gouvernements et la société civile doivent faire davantage pour aborder ce problème et, plus important, les conséquences pour les enfants mêmes. Et ils doivent agir beaucoup plus rapidement » dit Armand Rousselot, Représentant Régional de l'OIM en Afrique de l'Ouest.

Bien que les États membres de la Communauté Économique et Douanière d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) aient signé la Déclaration de Dakar relative à la Lutte Contre le Trafic de Personnes en 2001 qui les engage à une coordination plus importante des efforts contre la traite des personnes et à élaborer un cadre juridique pour mettre fin à la traite des personnes dans la région, les progrès ont été lents. Cependant la CEDEAO et la Communauté Économique des États d'Afrique Centrale (CEEAC) se sont mis d'accord récemment sur un plan d'action de trois ans et ont adopté un accord de coopération multilatérale pour la protection des femmes et enfants contre la traite des personnes dans leurs régions respectives.

« Le plan d'action est un pas en avant très important et doit être salué. Cependant il est très important que les actions énumérées soient pleinement mises en œuvre si les efforts contre la traite des personnes en Afrique de l'Ouest doivent vraiment réussir et la souffrance de ces enfants en particulier doit s'arrêter » dit Ndiro Ndiaye, Directeur Général Adjoint de l'OIM.

Travaillant avec des partenaires sur le terrain y compris les ONG nationales et avec le soutien financier du Département d'État américain, l'OIM œuvre pour une meilleure sensibilisation sur la traite des personnes et à l'aide aux victimes.

L'assistance envisagée comprend le retour dans leur pays d'origine des enfants victimes de la traite des personnes à l'étranger pour être réunis avec leurs parents, après leur avoir expliqué ce qui est arrivé à leurs enfants. L'abus de confiance faite à un ami ou à un membre de la famille est fréquemment inquiétant partout dans la région. Dans un même village en Guinée Bissau, quatre garçons sont rentrés chez eux avec des histoires très similaires. ■

Source: Communiqué de presse OIM No. 24/2006

La SADC a Besoin de Politiques et de Programmes Régionaux

La traite des personnes se produit aussi bien à travers les frontières nationales qu'à l'intérieur de ces mêmes frontières. Aucun pays n'est épargné. Ceci veut dire qu'une coopération régionale est nécessaire pour adresser ce problème. Tout comme d'autres organisations régionales, les États-membres de la SADC ont reconnu cette nécessité. Cependant, tant que des actes concrets n'auront pas été pris au niveau national, sous-régional et régional pour développer et appliquer les politiques et programmes nécessaires, les États continueront à dissuader et à punir difficilement les auteurs de la traite des personnes qui sévissent à travers leurs frontières.

Le Rapport américain TIP sur la traite des personnes en 2005 a révélé que seules la Tanzanie et la Zambie disposaient d'une loi précise sur la traite des personnes. D'autres pays de la région, tels que l'Afrique du Sud, le Malawi, Madagascar et la République Démocratique du Congo (RDC) ont chargé leurs commissions de réforme législative de l'élaboration d'une loi détaillée contre la traite des personnes. Ceci comprend un plan d'action pour combattre la traite des enfants en Angola, un comité de pilotage sur la question des enfants soldats en RDC, un comité contre la traite des personnes à Madagascar et un groupe de travail inter-agence contre la traite des personnes au Mozambique.

Cependant il existe très peu de cas de coopération internationale dans la SADC. Selon le Rapport américain TIP de 2005, le Mozambique a signé un accord avec l'Afrique du Sud qui touche sur les discussions et le partage d'information autour de la traite des personnes. Le même rapport TIP de 2005 indique que le gouvernement du Zimbabwe s'engage avec les gouvernements des pays voisins pour « développer un plan d'action régional qui se concentrera sur l'évaluation de l'ampleur du problème et l'élaboration d'une loi contre la traite des personnes. »

Dans son rapport de 2005, la Commission Mondiale sur la Migration Internationale (GCIM) recommande la coopération entre les États pour pouvoir poursuivre les trafiquants en justice, résoudre la demande des services exploités et fournir les services de protection dont les victimes de la traite des personnes ont besoin. Ceci assurera l'adoption de politiques et de programmes similaires visant à protéger les droits des victimes y compris les enfants victimes de la traite des personnes. Le rapport (GCIM) évoque les domaines nécessitant de l'attention : les politiques de contrôle des frontières, la demande des services exploités et l'immigration clandestine y compris la traite des personnes.

En Afrique australe, la SADC compte s'attaquer, entre autres, à la croissance et le développement économiques, la réduction de la pauvreté, la niveau de vie, et l'assistance

aux plus démunis. L'intégration régionale et l'harmonisation des stratégies et programmes peuvent aider à atteindre ces objectifs. D'autres régions ont pris des mesures pour atteindre une telle harmonie dans la lutte contre la traite des personnes. Par exemple le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe a adopté la Convention du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la traite des êtres humains en mai 2005. Cette Convention définit la traite des personnes dans son article 4, discute de la prévention et des mesures de coopération dans les articles 5 à 9, et des mesures protectrices particulières aux victimes dans les articles 10 à 17. Ci-dessous quelques domaines qui nécessitent une attention particulière dans l'élaboration des politiques et programmes régionaux:

La législation

Un bon point de départ pour la SADC serait de soutenir le processus d'harmonisation des lois nationales de la région concernant la traite des personnes. Les pays de la région devraient être encouragés à élaborer des lois nationales qui s'inspirent du Protocole de Palerme. L'avantage d'une loi régionale développée suivant le Protocole de Palerme est qu'elle aura une définition commune de la traite des personnes, ce qui donne aux forces de l'ordre de toute la région un mandat sans équivoque d'enquêter le phénomène et de poursuivre les auteurs en justice sur des charges analogues. Le partage des expériences pendant le processus d'élaboration des lois contre la traite des personnes encourageraient davantage les pays à standardiser le contenu des aspects non criminels d'une telle législation, y compris la protection et l'assistance aux victimes de la traite des personnes, et les questions de détermination de la résidence officielle. En Afrique australe, une loi harmonisée contre la traite des personnes est d'une importance décisive pour une réponse transfrontalière contre la traite des personnes qui, de sa propre nature dépend de la transnationalité.

Mesures de contrôle frontalier

Les frontières perméables dans la région de la SADC permettent le libre mouvement des trafiquants d'un pays à l'autre. En élaborant une réponse régionale, il est essentiel de mettre l'accent sur le renforcement des capacités des agents des forces de l'ordre aux postes de frontières. La formation et le développement des capacités leur permettraient d'identifier des situations potentielles de traite des personnes et de fournir des mesures de soutien efficaces aux victimes. Dans son article 7, la Convention du Conseil de l'Europe stipule que tout individu impliqué dans un délit tel que prévu par la Convention peut être interdit d'entrée dans un pays ou voir leur visa annulé. Un mécanisme de lutte contre la traite des

personnes en Afrique australe pourrait incorporer des dispositions sur le statut juridique des trafiquants, et prévoir l'expulsion ou l'extradition de ces individus vers les pays qui l'exigent.

Échange de Renseignements

La nature transnationale du crime rend difficile les enquêtes des cas concernant la traite des personnes. Un mécanisme régional fournirait un accord sur l'échange de renseignements. L'Organisation Régionale de Coopération des Chefs de Police en Afrique australe (SARPCCO) a déjà développé un plan stratégique pour combattre le crime organisé (y compris la traite des personnes) dans la région. Les objectifs de SARPCCO sont de coordonner des activités régionales et de faciliter la coopération policière. Il faut également avoir égard à l'usage des « autorités centrales » ou des points focaux nationaux qui peuvent faciliter le processus de partage de renseignements et d'assistance aux victimes entre les États.

Assistance à la réintégration

Un autre domaine-clé de coopération possible entre les États concerne le développement de procédures d'identification des victimes, ainsi que l'assistance aux victimes et leur retour et réintégration, surtout dans le cas des enfants. Il faut un mécanisme d'assistance et de réintégration adéquat, qui exige une importante interaction entre les pays de provenance et (celles de) de destination. Il serait salubre dans le cadre d'un mécanisme régional d'avoir des procédures à suivre pour de telles questions. Un mécanisme régional en Afrique australe pourrait envisager la nomination d'une personne dans chaque pays qui serait le gardien des enfants victimes de la traite des personnes et qui en même temps faciliterait l'échange d'informations entre les différents pays.

Malgré le fait que les pays de la SADC reconnaissent déjà les conséquences de la traite des personnes dans la région, il est impératif d'élaborer une réponse régionale qui aborde tous les aspects du processus de la traite des personnes. Ceci peut être accompli à l'aide des structures existantes telles que les ateliers Dialogue sur la Migration en Afrique Australe (MIDSA) de l'OIM, qui rassemble régulièrement les hauts responsables d'État des pays de la SADC pour aborder les défis de l'immigration. Le dernier atelier MIDSA a eu lieu du 11 au 13 octobre 2006 à l'île Maurice. L'atelier était axé sur l'immigration clandestine y compris le trafic et la traite des personnes. Les participants à cet atelier étaient tous d'accord sur la nécessité d'un Plan d'Action SADC Contre la Traite des Personnes. ■

AFRIQUE DU SUD : Frontières Libres aux Trafiquants d'Enfants

Lorsque les gouvernements du Mozambique et d'Afrique du Sud ont décidé de rétablir la route de transport entre Maputo et Johannesburg dans les années 1995, les enfants esclaves n'étaient pas la marchandise envisagée.

Pourtant les responsables de *Amazing Grace Children's Home* (AGCH) affirment que les trafiquants d'enfants se servent de plus en plus de l'autoroute pour livrer les victimes de la traite des personnes aux acheteurs nationaux et étrangers. AGCH est une organisation d'aide sociale de base aux enfants à Malelane, dans la province de Mpumalanga dans le nord-est de l'Afrique du Sud, près d'un des postes d'immigration les plus importants sur la frontière avec le Mozambique.

Selon Vusi Ndukuya, expert de AGCH sur le trafic des enfants, chaque mois, jusqu'à 100 enfants mozambicains et swazis sont victimes de la traite des personnes le long du couloir de Maputo allant vers Johannesburg où ils sont vendus dans le commerce local du sexe ou emmenés en Europe.

« Chaque mois, environ 15 nouveaux enfants qui se sont échappés ou qui ont été abandonnés par les traiteurs dans le couloir de Maputo sont placés sous notre garde. Si tel est le nombre d'enfants sauvés » selon lui, « cela veut dire qu'il y a beaucoup plus de victimes de la traite des personnes ».

Ndukuya est coordonnateur, depuis 18 mois, du programme AGCH contre la traite des enfants, lancé en 2003 avec le financement de l'agence internationale d'assistance aux enfants Terre des Hommes. Selon lui les syndicats de la traite des personnes actives dans le couloir de Maputo comprennent des policiers, des responsables d'immigration, des camionneurs, de chauffeurs de taxi, et des personnes liées aux communautés locales d'où proviennent les enfants.

« Le AGCH est situé près du poste frontalier de Lebombo entre l'Afrique du Sud et le Mozambique, où se passe en grande partie les affaires de la traite des enfants. C'est une affaire complexe qui implique tous genres: des responsables de l'administration pour traverser les frontières et les chauffeurs pour les transporter. »

« Un fois ici et qu'ils nous font confiance,

et s'ils ne sont pas trop traumatisés, les enfants s'ouvrent à nous et nous racontent des histoires souvent affreuses. Certains ont été contraints au travail forcé tandis que d'autres étaient des esclaves sexuels » a-t-il expliqué dans son bureau de Malelane.

Le Conseiller sur la protection des enfants du Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF), Margie de Monchy, a déclaré à IRIN que l'un des obstacles à la lutte contre la traite des personnes est la discrétion qui la caractérise.

« Le problème dans la lutte contre la traite des personnes est que dès que les autorités en prennent connaissance dans une région et essaient de s'y attaquer, les traiteurs se déplacent et s'installent dans une autre région où le problème est peu connu et ils y continuent. »

Même si des données définitives sont rares, l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM) a produit un rapport en 2003 dans lequel il est affirmé que le Lesotho, le Mozambique et le Malawi étaient à la fois sources de réfugiés en Afrique et pays-source principaux des femmes et enfants traités en l'Afrique du Sud.

Quelques victimes interrogées pendant cette étude avaient été trafiquées vers des destinations européennes. Le rapport a également affirmé que des femmes en provenance de la Thaïlande, de Chine et de Russie étaient victimes de la traite des personnes en Afrique du Sud.

Un an plus tard, l'OIM confirmait que les syndicats criminels transnationaux traitaient des femmes sud-africaines pour exploitation sexuelle vers la ville de Macao en Chine.

La petite Thalia* est l'une des malheureux enfants à avoir vécu l'esclavage. Ses expériences l'ont laissée incapable de faire confiance aux gens et sujette à des cauchemars fréquents.

Elle a expliqué qu'une femme connue de la famille était venue chez elle au Swaziland pendant que son père et ses frères étaient au travail. « Viens, allons chez moi a-t-elle dit, mais elle ne m'a pas dit quand je reviendrais. Après cela, je ne me souviens plus trop du voyage » se rappelle Thalia.

La fillette de 10 ans a été emmenée à traverser la frontière du Swaziland par son ravisseur, pour aller à Mpumalanga. Elle l'a emmenée à Barberton où elle a été contrainte à travailler pendant deux ans.

Thalia a fait les travaux domestiques et champêtres. En revanche, elle a subi des abus physiques et mentaux pendant sa deuxième année de captivité, elle a

été violée à plusieurs reprises par un homme qui venait à la maison pendant que son ravisseur était au travail.

« On m'a donné à manger mais la vie n'était pas bonne - ma maîtresse aimait souvent me battre. Les choses se sont empirées pendant la deuxième année parce qu'un homme venait me faire du mal à la maison pendant que ma maîtresse était absente. Je me suis alors enfuie avant de rencontrer une femme qui m'a aidée à contacter ma famille. »

Il était tellement dérangé par le nombre de comptes-rendus semblables des enfants du AGCH qu'il a décidé de mener lui-même ses propres recherches dans le Couloir de Maputo.

Après des mois d'enquête discrète, il est allé à la ville frontalière de Komatipoort en octobre 2006, où ils ont fait semblant d'être propriétaires de bar à Johannesburg à la recherche de jeunes filles pour travailler comme danseuses et prostituées dans leurs établissements.

Après 12 heures passées à traîner dans deux bars bien connus de la place, ils ont été abordés par une jeune femme voulant savoir pourquoi ils étaient venus jusqu'à Lebombo. Après lui avoir expliqué, elle dit pouvoir lui obtenir les filles dont il avait besoin.

« Je lui ai passé mon numéro et nous sommes partis. C'était pendant le week-end. Mercredi suivant, elle m'a appelé pour me dire qu'elle avait des jeunes filles à m'envoyer à Johannesburg et que je pouvais les obtenir à R390 [\$55] chacune. Lorsque je lui ai demandé si elles savaient ce qui se passait, elle m'a dit qu'elles étaient très jeunes et ne savaient rien. Elles devraient être facile à gérer. »

Selon Ndukuya, les trafiquants d'enfants en Afrique du Sud peuvent être catégorisés en trois groupes: les individus qui enlèvent les enfants pour leurs propres besoins; les communautés appauvries qui, sans le savoir et par désespoir livrent leurs enfants en esclavage; et les syndicats spécialisés dans la traite des personnes qui enlèvent les enfants ou les procurent par commande.

Selon Ndukuya, le trafic des enfants est également répandu le long de la frontière entre le Mozambique et l'Afrique du Sud parce que les responsables de l'immigration sont négligents dans l'application des contrôles d'immigration. « Les femmes emmènent les enfants au poste de frontière sans passeport. Ils n'ont qu'à payer les responsables pour les faire passer. Si les trafiquants n'ont pas les contacts nécessaires, ils franchissent la frontière irrégulièrement, loin du poste de frontière - ce n'est pas difficile. » ■



La nouvelle campagne de l'OIM contre la traite des personnes a été lancée en Afrique du Sud le 1er décembre 2006 et comprend des panneaux publicitaires à Johannesburg, Durban et Cape Town, et des affiches et prospectus qui sont distribués à l'échelle nationale. Une publicité télévisée qui encourage le public à signaler toute activité suspecte a été créée par la compagnie publicitaire internationale Saatchi & Saatchi, et sera diffusée en début 2007.

Commissaire Batswana: «La traite des personnes est une tendance émergente»

La 35^e conférence annuelle des officiers gradés de la Police du Botswana a été dominée par des discussions sur la traite des personnes. S'adressant à une conférence de presse le vendredi 10 novembre 2006, le Commissaire national de la Police du Botswana, Edwin Batshu, a dit que les délibérations se sont portées sur les problèmes de criminalité transnationale croissante, le trafic et la consommation de drogue, la cybercriminalité, le terrorisme, le travail forcé des enfants et le trafic illégal d'armes à feu. Cependant le sujet principal était la traite des personnes. « La traite des personnes est une tendance émergente et nous nous sommes rappelés que la police doit être prête à y faire face » a dit M Batshu.

Des rapports récents par les médias au Botswana parlent d'un pays de transit dans les opérations de la traite des personnes. Batshu a dit que c'était une affaire grave qui devrait être réglée rapidement. « Nous allons tout faire pour nous assurer que notre pays ne serve pas à la traite des personnes » a-t-il dit.

Le Commissaire Batshu a exigé des lois contre la traite des personnes, tout en notant « qu'il existe des lacunes dans nos lois pour contrecarrer les tendances émergentes telles que la traite des personnes et le terrorisme ». M Batshu a dit qu'un soutien high-tech était nécessaire afin de bien conduire les enquêtes des branches spéciales de la Police du Botswana y compris la Médecine Légale, la Police



« Nous allons tout faire pour nous assurer que notre pays ne serve pas à la traite des personnes » Batshu

Judiciaire et le Groupe de Soutien Spécial. ■

Sources:
 Republic of Botswana Daily News Online:
<http://www.gov.bw/cgi-bin/news.cgi?d=20061115>
 Mmegi News Online:
<http://www.mmegi.bw/2006/November/Tuesday14/cartoon.html>

Zimbabwe: le Gouvernement s'Engage à Contenir la Traite des Personnes

Selon un responsable du gouvernement du Zimbabwe, ce pays s'est engagé à adresser le problème du trafic et de la traite des personnes, surtout des femmes et enfants.

A l'occasion de l'ouverture officielle d'un séminaire de haut niveau sur la traite des personnes à Harare le 16 novembre 2006, le Docteur Perpetua Gumbo, Secrétaire Permanente des Affaires Féminines, du Genre et du Développement Communautaire, a souligné l'engagement du Zimbabwe à combattre la traite des personnes. L'événement était organisé par le bureau Harare de l'Organisation Internationale pour les Migrations.

« Les femmes et les enfants sont les plus vulnérables et constituent la majorité des victimes. L'une des responsabilités de notre Ministère est de les protéger. Il nous revient donc de trouver des stratégies qui permettent à nos femmes et enfants d'assurer leur autosuffisance économique afin qu'ils ne soient pas victimes d'exploitation. Il nous faut des stratégies développées localement et adaptées au Zimbabwe, » a-t-elle dit.

Le Docteur Gumbo a ajouté que le gouvernement a démontré son engagement à combattre ce crime en mettant sur pied un Groupe d'Action Interministériel en avril 2006 avec pour objectifs de formuler des lois, protéger les victimes et poursuivre en justice les auteurs de la traite de personnes selon les lois sur l'immigration et les délits sexuels.

M Tedeous Chifamba, participant au séminaire

et responsable des Affaires Multilatérales au Ministère des Affaires Étrangères, a affirmé que le Zimbabwe avait été identifié comme pays de provenance, de transit et de destination des opérations de la traite des personnes. En réponse, il a appelé à la mise sur pied d'une évaluation par recherche conjointe avec l'OIM visant à définir l'ampleur et la nature du problème. Selon M Chifamba, cette évaluation conjointe permettra au gouvernement de relever le défi de la traite des personnes. Il a affirmé l'intention du gouvernement du Zimbabwe de ratifier le Protocole visant à Prévenir, Réprimer et Punir la Traite des Personnes, en particulier des Femmes et des Enfants, de rédiger un projet de loi contre la traite des personnes, d'établir des unités de lutte contre la traite des personnes à tous les ports de débarquement dans le pays, et de mener des campagnes de sensibilisation partout dans le pays. Le Zimbabwe s'est engagé, a-t-il dit, à coopérer avec les autres pays de la SADC dans la lutte contre la traite.

Parmi les participants à cette réunion étaient une trentaine de hauts responsables gouvernementaux des ministères de l'Éducation, des Sports et de la Culture, de l'Enseignement Supérieur et Universitaire, de l'Intérieur, des Affaires Étrangères, de la Justice et des Affaires Juridiques et Parlementaires aussi bien que du bureau du Procureur Général, et de l'Unité Interministérielle sur la Traite des Personnes. ■

Extrait de The Herald du vendredi 17 novembre 2006

est un Bulletin Trimestriel Publié par le Bureau Régional de l'Organisation Internationale des Migrations (OIM) pour l'Afrique Australe,



www.iom.org.za www.iom.int

Bureau Régional de l'OIM (Pretoria)

Tel +27 (0) 12 342 2789
 Fax +27 (0) 12 342 0932

OIM Cape Town

Tel +27 (0) 21 425 4038
 Fax +27 (0) 21 419 3725

OIM Durban

Tel +27 (0) 31 304 4057
 Fax +27 (0) 31 304 6904

OIM Luanda

Tel: +244 2 370877
 Fax: +244 2 370977

OIM Kinshasa

Tel: +243 81 032 5533
 Fax: +243 880 1662

OIM Maputo

Tel: +258 21 310 779
 Fax: +258 21 310 760

OIM Lusaka

Tel: +260 1 256 701/2
 Fax: +260 1 253 856

OIM Harare

Tel: +263 4 335 044/303 514
 Fax: +263 4 335 048

Pour la souscription électronique gratuit envoyer un e-mail à eye@iom.int

Appelez* le Numéro Vert de l'OIM pour les renseignements et l'assistance aux victimes de la traite des personnes

0800 555 999
 Gratuit

* Seulement en Afrique du Sud



NORWEGIAN EMBASSY